

## Le travail des enfants : filles et garçons sont-ils affectés de manière différente ?

Le sexe d'un enfant détermine dans une très large mesure s'il travaillera ou non pendant son enfance. Bien que le travail des enfants constitue une violation des droits de tous les enfants – les garçons comme les filles – le fait est que les filles commencent souvent à travailler à un plus jeune âge que les garçons, en particulier dans les zones rurales, où l'on rencontre la majorité des enfants qui travaillent. Les filles assument aussi souvent une plus grande partie des tâches ménagères que les garçons. En raison de la répartition traditionnelle des rôles, de nombreuses filles sont privées de leur droit à l'éducation quand elles ne doivent pas s'échiner à travailler à la maison, à l'école et à l'extérieur, qu'il s'agisse d'un travail rémunéré ou non.

En République dominicaine, par exemple, les parents comptent sur les filles pour s'occuper de leurs frères et sœurs et du ménage. De ce fait, les filles sont pratiquement deux fois plus nombreuses que les garçons à se charger des tâches domestiques. En Égypte, les filles sont censées assumer la majeure partie des tâches domestiques. Les parents hésitent souvent à envoyer leurs filles à l'école, car l'éducation n'est pas considérée comme un investissement judicieux puisqu'elles vont se marier jeunes et quitter le foyer familial.

L'entretien rémunéré du ménage est souvent considéré comme une forme d'emploi qui convient bien aux filles. Selon les statistiques, les travaux

domestiques sont la principale activité économique des filles de moins de 16 ans partout dans le monde, et les filles employées dans ce secteur sont plus nombreuses que dans toute autre forme de travail. La majorité des enfants qui travaillent comme employés de maison – soit plus de 90 pour cent selon des études réalisées dans les années 1990 – sont des filles. Ces chiffres se vérifient en particulier en Amérique latine. Au Guatemala, par exemple, où les garçons qui travaillaient à l'extérieur sont deux fois plus nombreux que les filles, plus de 90 pour cent des enfants qui travaillent comme employés de maison sont des filles. Dans certains pays, la situation est inversée; au Népal, par exemple, la majorité des enfants qui travaillent comme domestiques sont des garçons.

Dans de nombreux pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, les parents envoient leurs filles travailler comme domestiques parce qu'ils estiment que c'est une bonne préparation au mariage. En Inde, les filles accompagnent souvent leurs mères qui travaillent comme domestiques, et à l'âge de 8 ou 9 ans, elles sont elles-mêmes engagées comme bonnes. Au Ghana, où les filles sont traditionnellement censées s'occuper de la maison, de nombreuses mères encouragent leurs filles à travailler comme domestiques.

Les travaux domestiques sont parmi les moins réglementés. Les enfants et les adultes qui travaillent dans l'intimité des foyers, échappent au regard

du monde extérieur et sont donc particulièrement exposés à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements. Les travaux domestiques deviennent encore plus dangereux quand les enfants sont emmenés dans d'autres villes ou d'autres pays dont ils ne parlent pas toujours la langue. Il existe une corrélation étroite entre le sexe de l'enfant et cette traite des enfants : les filles font surtout l'objet d'un commerce d'employées de maison et d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

L'expérience différente des filles et des garçons est une bonne raison d'intégrer des considérations liées aux différences entre sexes dans les études, les activités de sensibilisation, les programmes et les politiques relatifs au travail des enfants. Les études qui reflètent les disparités entre les sexes fourniront une base d'action plus solide en faveur de la réduction du travail des enfants. Les programmes et les politiques qui tiennent compte des disparités entre les garçons et les filles afin de combattre et prévenir le travail des enfants sont essentiels pour garantir le respect des droits des garçons et des filles, notamment le droit à une éducation, le droit à une enfance en bonne santé, le droit à une protection contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation, et le droit de se reposer et de jouer.

*Voir Références, page 88.*